

Les jeunes en emploi d'avenir : quel accès à la formation, pour quels bénéficiaires ?

Créés en 2012, les emplois d'avenir ont pour objectif de faciliter l'insertion sur le marché du travail des jeunes peu ou pas qualifiés en leur proposant un emploi à temps plein de longue durée incluant un projet de formation. Un an après la signature de leur contrat, 3 jeunes sur 4 en emploi d'avenir ont bénéficié d'une formation et 1 jeune sur 2 d'une formation certifiante. Cet accès plus facile à la certification résulte d'un effort de formation qui bénéficie notamment aux non-diplômés et aux plus jeunes. Elle passe en particulier par l'accès à des habilitations et des permis.

Les jeunes formés ont passé 26 jours en moyenne en formation pendant la première année. Toutefois, la durée en formation varie fortement selon le niveau de qualification préparé, les métiers et le sexe des jeunes. Plus diplômées, les jeunes femmes accèdent moins souvent à une formation certifiante.

Depuis leur création par la loi du 26 octobre 2012, environ 300 000 jeunes sont entrés en emploi d'avenir. L'objectif de ces contrats aidés est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés et ayant des difficultés d'accès à l'emploi. Il leur est proposé un emploi à temps plein de longue durée incluant un projet de formation [1]. Adosser ainsi une montée en qualification à une expérience professionnelle longue est, en effet, susceptible de faciliter une insertion ultérieure sur le marché du travail. Principalement destiné aux employeurs du secteur non marchand (secteur associatif, collectivités territoriales...), le dispositif des emplois d'avenir est également ouvert à certains secteurs d'activité du secteur marchand.

L'accent mis sur la montée en qualification se traduit notamment par une obligation légale de formation des jeunes recrutés en emplois d'avenir. La formation est suivie par un tuteur au sein de l'entreprise. Complétée par une mise en pratique et des apprentissages plus informels dans le cadre du travail, elle doit permettre aux bénéficiaires de développer leurs compétences. Cette montée en qualification peut notamment passer par l'accès à une certification, plus facilement valorisable sur le marché du travail.

Afin de connaître précisément les caractéristiques des jeunes embauchés en emploi d'avenir, leurs parcours avant et après leur contrat, et décrire l'accompagnement et les formations dont ils bénéficient, la Dares a réalisé une enquête auprès d'un panel de 17 000 jeunes entrés

en emploi d'avenir entre octobre 2013 et mars 2014 (encadré 1). Ce panel permettra également de mesurer le devenir de ces mêmes jeunes à l'issue du programme en les suivant jusqu'en 2018 et d'évaluer ainsi l'impact du passage en emploi d'avenir sur leur carrière professionnelle.

Les deux premières interrogations du panel en juin 2014 et en mars 2015 permettent déjà de connaître l'accès à la formation des jeunes dans les douze premiers mois après la signature de l'emploi d'avenir, et de détailler le type de formations suivies, selon les caractéristiques des bénéficiaires.

I • UN ACCÈS PLUS FACILE À UNE FORMATION CERTIFIANTE

Les employeurs qui recrutent en contrats aidés s'engagent, en contrepartie de l'aide financière de l'État, à proposer aux bénéficiaires des actions favorisant une insertion durable sur le marché du travail. Cette aide ne passe toutefois pas nécessairement par de la formation alors que, dans le cas des emplois d'avenir, la loi a instauré une obligation de formation. Tous les contrats doivent prévoir au moins une intention de formation [2,3]. Au moment de la signature du contrat, 82 % des jeunes étaient conscients qu'il comportait un volet formation, plus souvent dans le secteur non marchand (86 %) que dans le secteur marchand (72 %).

Une formation dans l'année pour 3 jeunes sur quatre

Après 3 mois en emploi d'avenir, 92 % des jeunes disposent d'un engagement de formation formalisé. Ces engagements concernent des formations très différentes, allant de celles inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) à celles facilitant l'adaptation au poste de travail. Des formations inscrites au RNCP sont prévues pour 29 % des jeunes, 33 % des jeunes dans le secteur non marchand et 19 % dans le secteur marchand.

Un an après le début de leur emploi d'avenir, 75 % des bénéficiaires d'emploi d'avenir ont suivi au moins une formation (1) (tableau 1). La durée passée en formation – pour les jeunes ayant été formés – est de 26 jours en moyenne au cours de la première année. L'accès à la formation est plus élevé dans le secteur non marchand (83 %, contre 58 % dans le secteur marchand), et ce quel que soit le type de formation (tableau 1).

Une formation certifiante pour la moitié des bénéficiaires

Les formations certifiantes constituent un des moyens mis en avant par le dispositif pour favoriser l'accès à l'emploi à l'issue du contrat aidé ; elles correspondent à un diplôme reconnu par l'Éducation nationale, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle (CQP), une habilitation ou un permis (2). 47 % des jeunes ont suivi une telle formation pendant la première année de leur emploi d'avenir (tableau 1), 52 % dans le secteur non marchand et 35 % dans le secteur marchand. C'est deux fois plus que le taux d'accès à une formation certifiante pour une population comparable (3).

II • UN EFFORT DE FORMATION QUI BÉNÉFICIE PLUS PARTICULIÈREMENT AUX NON-DIPLÔMÉS ET AUX PLUS JEUNES

L'effort de formation certifiante a plus souvent bénéficié aux plus jeunes et aux moins diplômés. Au cours de la première année, 53 % des jeunes de 18 à 20 ans ont accédé à une formation certifiante (contre 45 % des 21-25 ans) et 49 % des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet (contre 46 % des diplômés en emploi d'avenir). Ces écarts sont particulièrement marqués pour les titres professionnels et pour les habilitations. Cela concerne aussi bien le secteur non marchand que le secteur marchand (graphique 2).

Tableau 1
L'accès à la formation 12 mois après l'entrée en emploi d'avenir

	Taux d'accès à la formation à 12 mois (en %)			Durée moyenne des formations suivies (en jours)
	Ensemble	Non marchand	Marchand	
Accès à au moins une formation	75	83	58	26
Formation certifiante.....	47	52	35	27
dont : diplôme de l'Éducation nationale.....	9	10	6	54
titre professionnel.....	4	5	1	38
certificat de qualification professionnelle (CQP).....	6	6	5	28
habilitation.....	34	38	26	8
autre formation certifiante.....	5	5	4	35
Remise à niveau sur les savoirs de base.....	10	11	6	20
Formation pour mieux faire son travail.....	49	54	39	6
Préparation de concours administratifs.....	6	7	2	7
Formation pour définir un projet professionnel	16	19	7	6
Autre formation.....	20	24	11	indéterminée
Aucune formation pendant l'EAv	25	17	42	0
Avant l'emploi d'avenir, formation pour préparer l'embauche.....	13	12	15	

Lecture : 47 % des jeunes en emploi d'avenir ont suivi une formation certifiante la première année. Ces derniers ont passé en moyenne 27 jours dans ce type de formation pendant la première année du contrat.

Champ : jeunes ayant commencé leur emploi d'avenir entre octobre 2013 et mars 2014 et interrogés sur les douze premiers mois du contrat. Seules les formations suivies dans le cadre de l'emploi d'avenir sont comptabilisées. Comme les jeunes peuvent accéder à plusieurs formations de nature différente, la somme des taux d'accès peut dépasser 100.

Source : Dares, Panel Emplois d'avenir.

Au vu de l'accès à la formation certifiante constaté plus généralement pour les salariés (4), les financeurs de formation professionnelle continue (OPCA, régions en particulier) ont donc manifestement favorisé – sous l'incitation de l'État – un accroissement de l'effort de formation vers les jeunes bénéficiaires d'emplois d'avenir les moins diplômés.

Un accès à la certification qui passe notamment par les habilitations et les permis

Au bout d'un an, 9 % des jeunes en emploi d'avenir déclarent avoir commencé une formation préparant à un diplôme de l'Éducation nationale (tableau 1).

Dans le secteur non marchand, 41 % de ces formations diplômantes sont de niveau CAP, BEP ou équivalent, 39 % de niveau baccalauréat et 20 % supérieur au baccalauréat. Dans le secteur marchand, ces formations sont principalement de niveau CAP-BEP ou équivalent (62 % de l'ensemble des formations diplômantes contre 30 % de niveau baccalauréat et 8 % supérieur au baccalauréat). Ces différences s'expliquent par le plus faible niveau de formation initiale des jeunes embauchés dans le secteur marchand (tableau A, encadré).

(1) Seules les formations suivies dans le cadre des emplois d'avenir sont comptabilisées dans ces résultats.

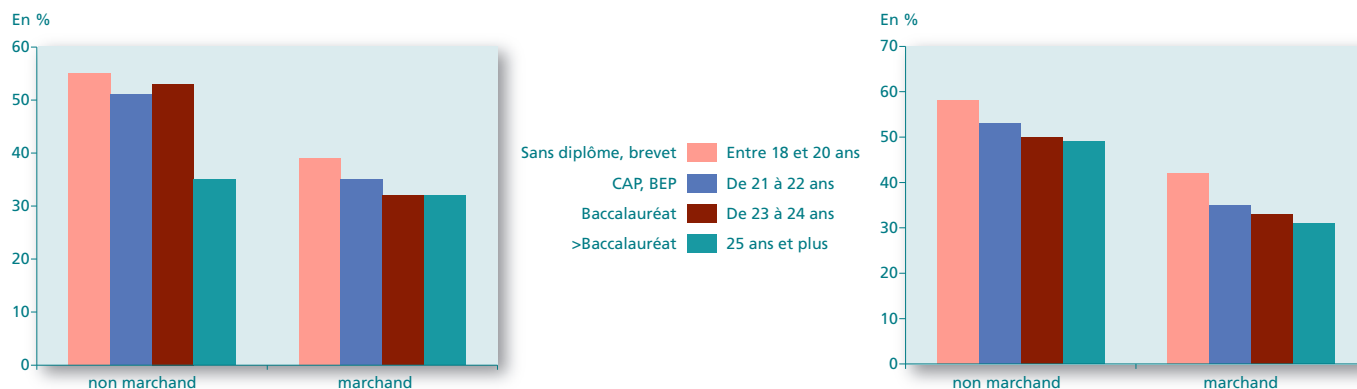
(2) Toutes les formations certifiantes considérées ici ne sont pas inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles, ce qui explique en partie l'écart entre les engagements recensés sur des formations inscrites au RNCP (29 %, source missions locales) et le pourcentage de formations effectuées (47 %).

(3) Le taux d'accès à la formation certifiante d'une population de jeunes de 18 à 25 ans ayant terminé leurs études initiales depuis plus d'un an et avec une structure de diplôme comparable à celle des jeunes en emploi d'avenir est de 23 % (source : Insee-Dares, enquête sur la « Formation des adultes 2012 », calculs Dares).

(4) 17 % des salariés ayant terminé leurs études initiales accèdent à une formation certifiante chaque année. Les taux d'accès sont globalement similaires selon le diplôme (et un peu plus faible pour les non-diplômés) (source : Insee-Dares, enquête sur la « Formation des adultes 2012 », calculs Dares).

Graphique 2

Accès aux formations certifiantes à 12 mois par niveau de formation initiale et par âge



Lecture : dans le secteur non-marchand, 55 % des jeunes sans diplôme ou titulaire du brevet ont suivi une formation certifiante 12 mois après le début de leur emploi d'avenir, contre 51 % des jeunes diplômés d'un CAP ou d'un BEP. Dans le secteur marchand, 42 % des jeunes de 18 à 20 ans ont suivi une formation certifiante 12 mois après le début de leur emploi d'avenir, contre 35 % des jeunes de 21 à 22 ans.

Champ : jeunes ayant commencé leur emploi d'avenir entre octobre 2013 et mars 2014 et interrogés sur les douze premiers mois du contrat.

Source : Dares, Panel Emplois d'avenir.

Concernant les autres formations certifiantes, 6 % des jeunes ont commencé un certificat de qualification professionnelle (CQP) et 4 % un titre professionnel (5). 34 % des jeunes ont également passé des habilitations (38 % dans le secteur non marchand et 26 % dans le secteur marchand). Dans certains métiers, elles peuvent être obligatoires. C'est le cas de l'habilitation électrique pour des métiers relatifs à l'installation et la maintenance ou du Caces (6) pour les conducteurs d'engins de chantier ou de levage. Les jeunes ont également préparé des permis de conduire (permis B), certaines formations hygiène et sécurité, des brevets de secourisme et des formations au Bafa (7). 5 % des jeunes ont déclaré avoir suivi une formation certifiante sans cependant connaître précisément le type de certification préparée (autre formation certifiante).

Les jeunes en emploi d'avenir ont également suivi des formations non certifiantes. 10 % d'entre eux ont bénéficié de formations de remise à niveau dans les matières générales (11 % dans le secteur non marchand et 6 % dans le secteur marchand). Ces formations s'adressent en particulier aux jeunes qui présentent des difficultés scolaires. Ainsi, que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand, les jeunes sortis de l'école sans diplôme ou avec le brevet en ont un peu plus bénéficié (8 % dans le secteur marchand, 14 % dans le non secteur marchand). Ces cours de remise à niveau sont surtout proposés aux jeunes embauchés dans les métiers du support à l'entreprise (25 % dans le secteur non marchand et 18 % dans le secteur marchand), et dans le secteur non marchand dans les métiers de la santé (19 %).

Avant leur embauche, 13 % des jeunes ont aussi bénéficié d'une formation préalable, de façon

plus fréquente dans le secteur marchand (15 %, contre 12 % dans le secteur non marchand). 49 % des jeunes ont également suivi des formations d'adaptation au poste de travail (54 % dans le secteur non marchand et 39 % dans le secteur marchand). 16 % ont bénéficié d'un accompagnement pour préciser leur projet professionnel (19 % dans le secteur non marchand et 7 % dans le secteur marchand). 6 % des jeunes préparent des concours administratifs.

Des durées de formation très variables

Le temps passé en formation reflète le niveau de qualification préparé. La durée moyenne est de 26 jours de formation la première année pour ceux qui y accèdent. Par comparaison, la durée de formation des salariés travaillant dans les entreprises de 10 salariés et plus est en moyenne, pour ceux qui se forment, d'environ 4 à 5 jours (8). Néanmoins, un jeune formé sur deux a suivi moins de 8 jours de formation. Cela tient à une forte hétérogénéité des formations tant certifiantes que non certifiantes. Les jeunes qui ont accédé à une formation certifiante y ont passé 27 jours en moyenne (tableau 1). Les formations suivies le plus longtemps sont celles qui préparent à un diplôme de l'Éducation nationale ou à un titre professionnel, pendant 54 et 38 jours respectivement, la première année. À l'opposé, les habilitations sont dispensées sur de plus courtes durées, avec en moyenne 8 jours de formation. Les formations de remise à niveau ont mobilisé les jeunes 20 jours en moyenne. Les autres formations non certifiantes ont été suivies sur des durées moyennes inférieures à 10 jours (9).

(5) Les certificats de qualification professionnelle sont créés et délivrés par les branches professionnelles et permettent aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle reconnue. Ils peuvent être inscrits au RNCP. Les titres ministériels s'attachent pour leur part à la fonction qu'ils permettent d'occuper (exemple : assistante de vie aux familles) et sont inscrits au RNCP.

(6) Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

(7) Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs.

(8) La durée moyenne est de 27 heures, soit à raison de 6 heures par jour, 4,5 jours (source : Annexe au projet de loi de finances pour 2017, à paraître).

(9) Ces durées sont issues des déclarations des jeunes qui étaient interrogés 12 mois après leur entrée en emploi d'avenir. Les formations suivies pouvaient donc encore être en cours au moment de l'enquête. C'est principalement le cas des formations préparant une certification de niveau élevé, qui sont les plus longues.

Une certification obtenue dès la première année pour un tiers des jeunes les préparant

En dehors des habilitations, 32 % des certifications préparées ont été obtenues dès la première année. 51 % étaient encore en cours au moment de l'enquête et 17 % ont été abandonnées ou non obtenues. La part des jeunes ayant déjà obtenu la certification est plus faible pour les diplômés de l'Éducation nationale (entre 15 et 25 %, selon le niveau préparé) et les titres professionnels (15 %), plus de la moitié des jeunes étant encore en formation au moment de l'enquête. En revanche, 55 % ont obtenu leur CQP et une part relativement faible a échoué ou abandonné (13 %).

III • DES PERSPECTIVES DE FORMATION DIFFÉRENTES SELON LES MÉTIERS MAIS AUSSI LE SEXE DES JEUNES

Une différenciation plus marquée par métier que par type d'employeur

Les différents métiers occupés par les jeunes en emploi d'avenir n'offrent pas les mêmes perspectives de formation. Dans le secteur non marchand, les métiers de l'animation et du tourisme favorisent l'accès à la certification (tableau 2). 63 % des jeunes embauchés dans ces métiers ont suivi

Tableau 2
Accès à la formation dans le secteur non marchand à 12 mois

	%	Ensemble des formations		Taux d'accès aux formations certifiantes (%)					
		Taux d'accès à 12 mois (%)	Durée moyenne passée en formation (en jours)	Ensemble	Diplôme	Titre	CQP	Habilitation	Autre
Ensemble	100	83	20	52	10	5	6	38	5
Sexe									
Femme	56	81	19	47	10	7	4	32	4
Homme	44	85	21	58	10	3	8	45	7
Âge à l'embauche									
18-20	17	84	21	58	9	5	6	48	5
21-22	29	82	21	53	10	5	6	40	6
23-24	31	82	21	50	10	6	6	33	6
25 ans et plus.....	23	83	19	49	11	6	5	33	5
Plus haut diplôme obtenu									
Sans diplôme, brevet	30	81	24	55	10	5	6	42	5
CAP,BEP	43	82	17	51	9	5	5	38	6
Baccalauréat	19	86	23	53	12	6	7	37	6
>Baccalauréat	7	81	18	35	9	2	4	20	4
Autre, diplôme étranger	2	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Contrat initial									
CDD d'un an ou moins.....	52	83	19	51	9	3	6	39	5
CDD entre 1 et 3 ans	41	83	21	54	11	7	6	38	6
CDI.....	7	73	28	44	12	8	5	28	5
Employeur									
Collectivité.....	30	86	14	51	8	2	5	42	4
Association	45	80	23	53	12	8	6	35	6
Autres	11	87	32	52	10	3	9	40	7
Établissement Sanitaire Public	14	82	14	48	7	6	4	36	4
Métier									
Agriculture et espaces verts	6	82	15	55	8	0	5	45	
Animation et tourisme	14	83	25	63	13	6	8	46	13
Hôtellerie et restauration.....	4	72	14	40	9	0	4	31	3
Installation et maintenance	9	85	18	61	12	0	9	49	5
Santé.....	10	82	16	50	5	12	4	36	2
Services à la personne	32	82	19	51	8	9	5	36	4
Support à l'entreprise.....	17	85	25	43	14	1	5	29	4
Transport et logistique.....	2	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Autres	6	82	21	51	13	1	9	36	6

ND : non déterminé.

Lecture : 12 mois après le début de leur emploi d'avenir dans le secteur non marchand, 81 % des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet ont suivi une formation. Sur l'ensemble des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet en emploi d'avenir dans le secteur non marchand, la durée moyenne passée en formation est de 24 jours. Enfin, 55 % des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet ont accédé à une formation certifiante (formation préparant à un diplôme de l'Éducation nationale, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle, une habilitation ou un permis, ou une autre formation certifiante).

Champ : jeunes ayant commencé un emploi d'avenir du secteur non marchand entre octobre 2013 et mars 2014 et interrogés sur les douze premiers mois en contrat. Seules les formations suivies dans le cadre de l'emploi d'avenir sont comptabilisées. Comme les jeunes peuvent accéder à plusieurs formations de nature différente, la somme des taux d'accès peut dépasser 100.

Source : Dares, Panel Emplois d'avenir.

une formation certifiante : 13 % pour préparer un diplôme (principalement de niveau baccalauréat ou équivalent), 6 % un titre professionnel et 8 % un CQP. Sur un an, ils ont passé 25 jours en moyenne en formation. Les métiers relatifs à l'installation et à la maintenance dans le secteur non marchand proposent également plus souvent des parcours certifiants (pour 61 % des jeunes embauchés), que ce soit pour obtenir des diplômes (12 %, majoritairement des CAP ou BEP), des CQP (9 %) ou des habilitations (49 %). Toujours dans le secteur non marchand, 14 % des jeunes qui travaillent dans les métiers de support à l'entreprise (principalement secrétariat et assistance) ont pu préparer un diplôme de l'Éducation nationale. La plupart d'entre eux possède déjà un diplôme (plus de la moitié ont le baccalauréat) et prépare plus souvent des diplômes de niveau BTS ou équivalent.

Dans le secteur marchand, ce sont les métiers de la construction et des services à la personne qui ont le plus permis aux jeunes de bénéficier de formations certifiantes. 13 % des recrues du bâtiment accèdent à une formation diplômante (essentiellement des CAP ou BEP) et 37 % des jeunes déclarent y avoir passé une habilitation (tableau 3). 43 % des jeunes travaillant dans les métiers de services à la personne ont suivi une formation certifiante, 6 % pour préparer un titre professionnel. En revanche, les métiers du commerce, de l'installation et de la maintenance, de l'hôtellerie-restauration et de support à l'entreprise, encouragent moins la formation certifiante de leurs salariés en emploi d'avenir. Pourtant, le secteur support à l'entreprise accueille souvent des jeunes de moins de 20 ans (25 %, contre 20 % dans l'ensemble du secteur marchand) et des non-diplômés (43 %, contre 34 % dans l'ensemble du secteur marchand).

Tableau 3
Accès à la formation dans le secteur marchand à 12 mois

	%	Ensemble des formations		Taux d'accès aux formations certifiantes (%)					
		Taux d'accès à 12 mois (%)	Durée moyenne passée en formation (en jours)	Ensemble	Diplôme	Titre	CQP	Habilitation	Autre
Ensemble	100	58	16	35	6	1	5	26	4
Sexe									
Femme	32	60	16	31	5	2	4	21	4
Homme	68	58	16	37	6	0	6	28	3
Âge à l'embauche									
18-20	20	60	14	42	6	0	5	33	4
21-22	30	59	17	35	6	0	5	28	3
23-24	29	57	15	33	6	1	6	21	4
25 ans et plus	21	58	19	31	6	1	6	22	4
Plus haut diplôme obtenu									
Sans diplôme, brevet	34	56	17	39	9	0	6	28	2
CAP/BEP	51	59	15	35	6	1	5	25	3
Baccalauréat	11	64	16	32	4	0	3	25	3
>Baccalauréat	3	65	20	32	5	3	5	17	9
Autre, diplôme étranger	1	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Contrat initial									
CDD d'un an ou moins	22	63	17	42	5	1	7	33	4
CDD entre 1 et 3 ans	10	58	18	38	8	0	8	25	6
CDI	68	57	15	32	6	1	4	24	3
Taille de l'entreprise									
Moins de 10 salariés	57	54	16	33	7	0	4	23	4
Entre 10 et 49 salariés	27	59	17	35	5	1	6	27	3
Entre 50 et 249 salariés	9	72	15	45	5	3	10	32	3
Plus de 250 salariés	7	75	16	40	4	0	6	36	4
Métier									
Agriculture et espaces verts	7	60	17	40	2	0	6	27	7
Commerce	18	61	11	25	6	0	4	15	3
Construction	16	59	20	49	13	0	8	37	4
Hôtellerie et restauration	20	50	15	30	6	0	4	22	3
Industrie	8	68	22	42	3	0	4	35	4
Installation et maintenance	8	54	8	29	5	0	7	18	4
Services à la personne	5	66	24	43	8	6	7	28	4
Support à l'entreprise	5	68	24	31	10	1	4	19	8
Transport et logistique	9	56	9	35	0	1	5	33	1
Autres	5	59	21	29	1	4	6	20	5

ND : non déterminé.

Lecture : 12 mois après le début de leur emploi d'avenir dans le secteur marchand, 56 % des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet ont suivi une formation. Sur l'ensemble des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet en emploi d'avenir dans le secteur non marchand, la durée moyenne passée en formation est de 17 jours. Enfin, 39 % des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet ont accédé à une formation certifiante (formation préparant à un diplôme de l'Éducation nationale, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle, une habilitation ou un permis, ou une autre formation certifiante).

Champ : jeunes ayant commencé un emploi d'avenir du secteur marchand entre octobre 2013 et mars 2014 et interrogés sur les douze premiers mois en contrat. Seules les formations suivies dans le cadre de l'emploi d'avenir sont comptabilisées. Comme les jeunes peuvent accéder à plusieurs formations de nature différente, la somme des taux d'accès peut dépasser 100.

Source : Dares, Panel Emplois d'avenir.

Les entreprises de plus de 10 salariés du secteur marchand favorisent davantage la certification que les entreprises plus petites. 38 % des jeunes en emploi d'avenir y ont accédé contre 33 % dans celles de moins de 10 salariés, l'écart provenant essentiellement d'un moindre accès aux CQP et aux habilitations.

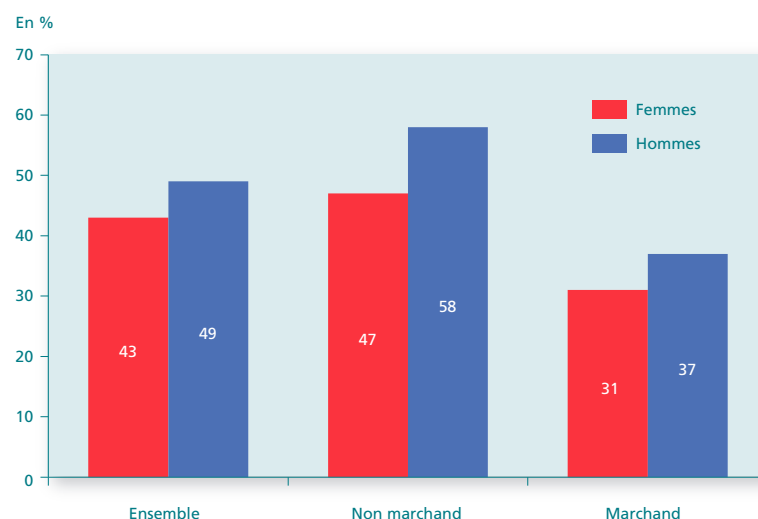
Dans le secteur non marchand, l'accès aux formations certifiantes varie peu selon le type d'employeur. Les associations ont permis à 53 % des jeunes d'accéder à une formation certifiante dès la première année, contre 51 % dans les collectivités territoriales et 48 % dans les établissements sanitaires publics (tableau 2). 12 % des jeunes embauchés dans une association ont accédé à une formation préparant à un diplôme de l'Éducation nationale contre respectivement 8 % et 7 % dans les collectivités et les établissements sanitaires publics et 9 % pour les autres employeurs du secteur non marchand.

Moins de formations certifiantes pour les femmes plus diplômées

Les femmes ont moins souvent eu accès à une formation certifiante pendant leur première année en emploi d'avenir (graphique 2). Dans le secteur non marchand, seules 47 % d'entre elles y ont accédé, contre 58 % des hommes. L'écart est également important dans le secteur marchand (31 % des femmes contre 37 % des hommes). Elles accèdent tout de même plus souvent à des titres professionnels, notamment en raison de leur prédominance dans les métiers de la santé et des services à la personne.

Ce constat global est, au premier abord, surprenant. En effet, les femmes sont majoritaires dans les métiers qui ont les taux d'accès à la formation les plus élevés, comme le support à l'entreprise (10) (secrétariat, assistance, etc.) ou l'animation et le tourisme. Ce moindre accès tient en partie au fait que les femmes sont plus diplômées à l'entrée en emploi d'avenir. Dans les métiers du support à l'entreprise, qui compte une très grande majorité de recrues féminines parmi les emplois d'avenir (78 %), 20 % d'entre elles n'ont pas de diplôme contre 29 % des hommes. L'écart d'accès à la formation y est massif ; 40 % des femmes ont accédé à une formation longue contre 61 % des hommes. Davantage d'hommes ont ainsi dû suivre les formations adéquates pour obtenir les compétences requises.

Graphique 2
Taux d'accès à la formation certifiante à 12 mois par sexe



Lecture : 12 mois après leur entrée en emploi d'avenir dans le secteur non-marchand, 47 % des femmes ont accédé à une formation certifiante contre 58 % des hommes.

Champ : jeunes ayant commencé un emploi d'avenir du secteur non marchand entre octobre 2013 et mars 2014 et interrogés sur les douze premiers mois du contrat. Seules les formations certifiantes suivies dans le cadre de l'emploi d'avenir sont comptabilisées.

Source : Dares, Panel Emplois d'avenir.

Inversement, dans les métiers du transport et de la logistique, composés à 82 % d'hommes, 57 % des femmes ont accédé à une formation certifiante contre 40 % des hommes. Ces cas particuliers sont peut-être aussi le reflet de la volonté de promouvoir la mixité dans des métiers fortement genrés lors de la mise en œuvre des emplois d'avenir [5].

Un an après leur entrée en emploi d'avenir, trois-quarts des bénéficiaires ont suivi une formation et près d'un sur deux une formation certifiante. La suite de l'enquête permettra de savoir si cet effort de formation s'est bien poursuivi pendant toute la durée du contrat et d'évaluer l'effet de ces formations sur les trajectoires d'insertion professionnelle des bénéficiaires. L'accès à une certification permet non seulement d'acquérir ou de développer des compétences mais également d'attester de ces nouvelles compétences auprès de futurs employeurs. La question qui reste posée est donc de savoir si l'effort de formation, notamment certifiante, réalisé dans le cadre des emplois d'avenir, a permis aux jeunes de se stabiliser dans l'emploi, en restant ou en changeant d'employeur.

Wali Rostam (DARES).

(10) Il en est de même dans l'animation/tourisme où 29 % des femmes embauchées en emploi d'avenir n'ont pas de diplôme (hors brevet) contre 49 % des jeunes hommes.

L'enquête auprès des bénéficiaires d'un emploi d'avenir et d'une population témoin

La Dares mène une enquête auprès des jeunes majeurs (18-30 ans) ayant eu un contact avec un conseiller d'une mission locale entre juin 2013 et février 2014 en France (métropole et DOM). Une partie d'entre eux est entrée en emploi d'avenir entre octobre 2013 et mars 2014 ; elle constitue la « population bénéficiaire » et l'autre partie la « population témoin ».

L'enquête a été déclarée de qualité statistique et obligatoire par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle se déroule en 5 vagues d'interrogations annuelles. La première vague d'interrogation, d'une durée de 20 minutes environ, a eu lieu en juin/juillet 2014 et la seconde, d'une durée d'environ 10 minutes, en mars/avril 2015. Trois autres interrogations sont prévues jusqu'en mars 2018. Cette publication porte sur les données recueillies lors des première et deuxième vagues, et sur les bénéficiaires d'emplois d'avenir uniquement.

L'enquête a pour objectif de décrire le passage en emploi d'avenir et de recueillir l'opinion des bénéficiaires sur ces contrats. Elle cherche également à suivre les trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'emploi d'avenir depuis leur entrée en dispositif jusqu'à un an minimum après leur sortie. À terme, elle permettra d'évaluer l'effet des emplois d'avenir en comparant les trajectoires des bénéficiaires d'emploi d'avenir avec celles de ceux n'étant pas entrés dans ce dispositif. Pour atteindre ces objectifs, le questionnaire retrace notamment la situation professionnelle pour chaque mois de l'année écoulée, récolte des informations sur les conditions de vie, actuelles et avant l'entrée en emploi d'avenir, le déroulement de l'emploi d'avenir, l'accompagnement pendant l'emploi d'avenir, et les formations suivies.

L'échantillon des bénéficiaires a été tiré aléatoirement au sein d'une population constituée des 37 500 entrées initiales en emploi d'avenir entre octobre 2013 et mars 2014 (11 000 emplois d'avenir du secteur marchand et 26 500 emplois d'avenir du secteur non marchand). Les emplois d'avenir ayant duré moins de 15 jours sont exclus du champ de l'enquête. Sont également exclus les jeunes ayant bénéficié d'un CUI entre octobre 2013 et leur date d'entrée en emploi d'avenir du fait de la proximité entre les deux dispositifs. Les travailleurs handicapés suivis par Cap emploi et qui n'ont pas de contact avec la mission locale ne font pas partie de l'enquête. La base de sondage utilisée pour l'enquête a été constituée à partir du système d'information des missions locales.

L'enquête a été réalisée par téléphone après envoi d'une lettre ou d'un e-mail avis pour la première interrogation et d'un e-mail ou d'un SMS pour les vagues de ré-interrogation. Le taux de réponse de la première interrogation est de 70 %, soit 31 400 jeunes dont 16 700 bénéficiaires (6 200 dans le secteur marchand et 10 500 dans le non-marchand). Parmi les répondants à la première interrogation, 87 % ont répondu à la deuxième vague, soit 27 200 jeunes dont 14 700 bénéficiaires (5 300 dans le secteur marchand et 9 400 dans le non-marchand).

Les données ont été pondérées pour tenir compte du taux de sondage et du biais lié aux comportements de non-réponse, puis calées pour respecter les structures des populations enquêtées et améliorer la précision des résultats.

À l'image de l'ensemble des emplois d'avenir, l'essentiel des contrats signés entre octobre 2013 et mars 2014 appartiennent au secteur non marchand (tableau A). Toutefois, les jeunes embauchés pendant cette période sont en moyenne plus diplômés que ceux de l'ensemble de l'année 2013 [2]. Les métiers les plus fréquents dans le secteur non marchand sont ceux des services à la personne, de l'animation et du tourisme, et ceux liés au support à l'entreprise. Dans le secteur marchand, la majorité des contrats concerne des métiers de l'hôtellerie-restauration, du commerce et de la construction.

Tableau A

Caractéristiques des jeunes entrés en emploi d'avenir entre octobre 2013 et mars 2014

	Ensemble	Non marchand	Marchand
Part des contrats dans l'ensemble (% ligne)	100	71	29
Sexe			
Femmes	48	55	34
Hommes	52	45	66
Âge à l'entrée			
18-20	17	15	21
21-22	29	29	31
23-24	30	31	28
25 et plus	24	25	21
Plus haut diplôme obtenu, en octobre 2013			
Sans diplôme, brevet	33	31	35
CAP, BEP	43	41	48
Baccalauréat	18	20	14
>Baccalauréat	6	7	3
Autre diplôme	1	1	1
Type de contrat			
CDD d'un an	43	51	23
CDD entre 1 à 3 ans	33	42	10
CDI	24	7	67
Métier occupé en emploi d'avenir			
Agriculture et espaces verts	7	6	7
Commerce, vente et grande distribution	7	1	20
Construction, bâtiment et travaux publics	6	2	15
Animation et tourisme	12	16	1
Hôtellerie et restauration	9	4	21
Industrie	3	1	8
Installation et maintenance	8	8	7
Santé	7	9	2
Services à la personne et à la collectivité	25	33	6
Support à l'entreprise	12	15	4
Transport et logistique	4	2	9
Autres	2	2	2

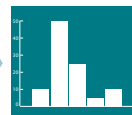
Champ : emplois d'avenir commencés entre le 1^{er} octobre 2013 et le 31 mars 2014.

Source : ASP, missions locales ; Dares, Panel Emplois d'avenir.

Pour en savoir plus

- [1] Durand J., Rostam W. (2014), « Les emplois d'avenir, des contrats longs en faveur des jeunes en difficulté », *Dares Analyses* n° 81, octobre.
- [2] M. Rey (2014), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2013. Forte hausse de la part des jeunes sous l'effet du déploiement des emplois d'avenir », *Dares Analyses* n° 93, décembre.
- [3] M. Rey (2015), « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir en 2014 : des bénéficiaires plus nombreux malgré des recrutements en baisse », *Dares Analyses* n° 64, septembre.
- [4] Gossiaux S., Pommier P. (2013), « La formation des adultes : Un accès plus fréquent pour les jeunes, les salariés des grandes entreprises et les plus diplômés », *Insee Première* n° 1468, octobre.
- [5] Circulaire DGEFP n°2012-20 du 2 novembre 2012 relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel



DARES ANALYSES

est édité par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**
Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**
Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**
Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares :
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.